

Facturation électronique

La checklist du dirigeant — TPE & PME

Trois étapes pour aborder sereinement la réforme de la facturation électronique. Cochez au fur et à mesure : quand tout est coché, vous êtes prêt.

Les dates et chiffres à retenir

- **Recevoir** des factures électroniques : 1er septembre 2026 (toutes les entreprises).
- **Émettre** des factures électroniques : 1er septembre 2027 (TPE et PME).
- **Sanctions** : 50 € par facture, 500 € par e-reporting manquant, plafond 15 000 €/an.

1 Cartographier vos flux

- Lister vos types de clients : professionnels établis en France, particuliers, clients à l'étranger.
- Identifier ce qui relève de la facture électronique (B2B France) et ce qui relève du e-reporting (particuliers, international).
- Repérer vos éventuelles opérations exonérées de TVA par nature.
- Vérifier votre régime de TVA (sur les débits ou sur les encaissements).

2 Vous outiller

- Choisir une plateforme agréée inscrite sur la liste officielle de la DGFiP (impots.gouv.fr).
- Vérifier qu'elle s'intègre à votre logiciel de gestion ou de comptabilité actuel.
- Vérifier qu'elle gère les formats reconnus (Factur-X, UBL, CII).
- Collecter et enregistrer les numéros SIREN de tous vos clients professionnels.
- Préparer les 4 nouvelles mentions obligatoires : SIREN du client, adresse de livraison si différente, nature de l'opération, option TVA sur les débits le cas échéant.

3 Caler votre calendrier

- Être en capacité de **recevoir** des factures électroniques dès le 1er septembre 2026.
- Préparer votre obligation d'**émettre** : 1er septembre 2027 pour les TPE et PME.
- Désigner officiellement votre plateforme agréée (pour éviter la sanction d'absence de plateforme).
- Prévoir un suivi des statuts du cycle de vie : Déposée, Rejetée, Refusée, Encaissée.
- Planifier une révision de votre conformité après septembre 2026.

Besoin d'aide pour passer à l'action ?

Je vous accompagne dans votre passage à la facturation électronique — en présentiel ou en visio — et je propose des formations (présentiel ou e-learning) pour rendre votre équipe autonome, notamment avec Odo : offre Enterprise pour les PME, One App Free pour les TPE.

Contact : agathe@yoodo.fr · www.yoodo.fr · Yoodo — Mon Référent Digital